



Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord

Comité Intergouvernemental d'experts (CIE)
Trente-troisième réunion

Tunis (Tunisie), 30 octobre – 02 novembre 2018

Revue de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales

Table des matières

I- Introduction	2
II- Mise en œuvre et suivi de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD)	3
- Réunion sous régionale sur la mise en œuvre des ODD en Afrique du Nord (Rabat, 26-27 juin 2018).....	4
- Quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable- 2018	6
- Forum politique de haut niveau (New York, 9-18 juillet 2018).....	8
- 11ème réunion du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB).....	9
III- Mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat : Principales décisions de la COP 23 (2017) et enjeux de la COP 24 (2018)	11
- Principales décisions de la COP23 (6-17 novembre 2017, Bonn)	12
- Les enjeux de la COP24 (04 au 13 décembre 2018, Katowice-Pologne)	12
IV- Le Pacte mondial sur les migrations	13
- Le processus mondial de consultation.....	13
- Le processus de consultation africain.....	14
- La contribution et l'appui de la CEA aux travaux du Panel de haut niveau sur les migrations pour l'Afrique.....	15
V- Onzième Conférence ministérielle de l'OMC	17
VI- La Zone de libre échange continentale africaine.....	18
Conclusion générale : messages clés pour accélérer la réalisation des ODD .	19

I- Introduction

1. Le présent document fait le point sur les principaux résultats et recommandations des grandes conférences des Nations Unies et des consultations régionales, organisées en 2017-2018 et qui sont liées à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

2. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 demeure une question complexe pour tous les pays, étant donné le vaste champ d'action lié aux objectifs de développement durable (ODD). Sachant que ces derniers sont appelés à constituer le cadre systémique de l'action publique et privée, leur appropriation par tous les acteurs clés est fondamentale. Trois ans après l'adoption de l'Agenda 2030, des efforts doivent encore être fournis pour améliorer la gouvernance institutionnelle et la participation multi-acteurs, inhérentes à la mise en œuvre des ODD. L'identification par les pays des enjeux prioritaires et la sélection des cibles pertinentes constituent un défi important, ajouté à la question fondamentale des interrelations entre les ODD, qui est encore peu abordée.

3. A l'échelle du continent africain, l'adoption en 2015 de l'Agenda 2063, apporte une complexité supplémentaire. Les pays sont appelés à intégrer l'Agenda 2063 et les plans décennaux¹ de mise en œuvre dans leurs stratégies et plans nationaux de développement. Le rapport d'étape sur la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063, élaboré en 2017 par l'Union Africaine, a souligné la visibilité insuffisante de l'Agenda 2063 dans les États membres et les contraintes de financement des activités de l'Agenda 2063. Afin de faciliter une mise en œuvre cohérente et harmonisée de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, un cadre conjoint de partenariat stratégique ONU-UA a été signé en janvier 2018 et son Plan d'action adopté le 9 juillet 2018, lors de la deuxième conférence annuelle ONU-UA. Ce cadre de partenariat identifie les domaines thématiques de collaboration qui portent sur : le plaidoyer et la sensibilisation, l'intégration des deux agendas dans les cadres nationaux de planification, le renforcement des capacités analytiques et statistiques, la mise en place d'un cadre intégré de suivi, évaluation et reporting, les mécanismes de financement, le commerce et l'intégration régionale ainsi que les liens entre sécurité, développement et droits humains.

4. Le renforcement des capacités statistiques est indispensable pour suivre les progrès accomplis et éclairer les politiques de développement durable. Il constitue un domaine d'action essentiel pour atteindre et réaliser l'Agenda 2030 (cibles 17.18 et 17.19 des ODD) et l'Agenda 2063. C'est l'objectif du plan d'action mondial du Cap² concernant les données sur le développement durable, adopté en 2017. Le rapport présentera les avancées dans la préparation de la 2ème édition du Forum Mondial des Nations Unies sur les données, prévue à Dubaï en octobre 2018.

¹ Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 adopté en 2015 couvre la période 2014-2023.

² Le Plan d'action mondial pour les données sur le développement durable a été approuvé par la Commission des Statistiques de l'ONU à sa 48^{ème} session de mars 2017 et par l'AG-NU en septembre 2017. Il comporte six domaines stratégiques: coordination et leadership stratégique sur les données, innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux, renforcements des activités et programmes statistiques de base, diffusion et utilisation des données sur le développement durable, création de partenariats multipartites et mobilisation des ressources.

5. La question climatique fait partie intégrante des deux agendas. La prochaine Conférence des parties (COP 24), qui se tiendra en Pologne en décembre 2018, a pour objet de finaliser les règles détaillées de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, et de faire le bilan de la situation collective des pays par rapport aux engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pris dans le cadre de cet accord³. Le rapport présentera les résultats de la COP23 et les enjeux de la COP24.

6. Sur un plan thématique, le rapport se focalisera sur deux domaines importants pour la sous-région Afrique du Nord : le commerce avec la création de la zone de libre-échange continentale et la migration, avec l'adoption prochaine du Pacte mondial sur la migration⁴.

II- Mise en œuvre et suivi de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD)

7. Trois ans après l'adoption de l'Agenda 2030, des progrès ont été notés sur la voie de la réalisation de certains des objectifs et cibles qui y sont énoncés, mais le rythme d'exécution de cet ambitieux programme n'est pas encore optimal et les progrès enregistrés sont inégaux d'un pays ou d'une région à l'autre. Comme stipulé dans le rapport 2018 sur les ODD des Nations Unies⁵, de nombreux défis demeurent, notamment la persistance de nombreuses poches de pauvreté dans les zones rurales, l'accroissement de l'insécurité alimentaire, l'accès limité à l'eau⁶, à l'assainissement et à l'électricité, l'urbanisation rapide, les discriminations à l'encontre des femmes, la montée des températures et les catastrophes naturelles ou encore l'augmentation des conflits et des flux migratoires. Le découplage entre la croissance économique et la gestion de l'environnement n'est pas encore effectif. Le niveau de l'aide publique au développement (APD) et de la coopération Sud-Sud est encore bien insuffisant pour permettre une mise en œuvre satisfaisante de l'Agenda 2030.

8. Sur un autre plan, l'appropriation des ODD par les acteurs clés, notamment les collectivités locales, le secteur privé, le milieu scientifique, les ONGs, les jeunes, les femmes et autres groupes est toujours insuffisante. Il est fondamental de revoir les systèmes institutionnels pour qu'ils soient en mesure d'aborder de manière multisectorielle et systémique et, avec l'aide de tous les acteurs, la mise en œuvre des ODD.

³ Les engagements actuels conduiraient à une hausse de la température moyenne mondiale de plus de 3°C par rapport à l'ère préindustrielle.

⁴ Le Pacte sur la migration est un accord mondial élaboré pour bien gérer la migration internationale dans toutes ses dimensions, au profit de tous les États et de toutes les communautés et, avec en son centre, les droits de tous les migrants ».

⁵ Ce rapport présente les données sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde et dans différents groupes régionaux.

<https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf>

⁶ Le 21 décembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution (A/RES/71/222) « Décennie internationale d'action sur le thème L'eau et le développement durable (2018 – 2028) ».

Réunion sous régionale sur la mise en œuvre des ODD en Afrique du Nord (Rabat, 26-27 juin 2018)

9. La réunion sous régionale sur la mise en œuvre des ODD en Afrique du Nord s'est tenue à Rabat (Royaume du Maroc) les 26 et 27 juin 2018, à l'initiative du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA et en partenariat avec le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

10. La réunion avait pour objectif global de servir de forum de discussions et d'échanges afin de faire le point sur les progrès réalisés, les défis, les bonnes pratiques et les enseignements, dans la mise en œuvre des ODD en Afrique du Nord. La CEA a présenté les résultats de son premier rapport sur la mise en œuvre des ODD dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie)⁷. Ce rapport met l'accent sur six thématiques d'importance pour les pays et d'intérêt prioritaire pour l'intégration régionale : sécurité alimentaire (ODD2), transition énergétique (ODD7), industrialisation (ODD 9), emploi des jeunes et des femmes (ODD 8), changement climatique (ODD13) et désertification (ODD15). Il traite également du rôle de la coopération régionale dans la mise en œuvre des ODD, avant de fournir des orientations pour accélérer la mise en œuvre des ODD dans les pays du Maghreb.

11. Deux thématiques prioritaires pour la sous-région ont été approfondies dans le cadre de groupes de travail. Il s'agit de l'emploi et de la sécurité alimentaire. Les discussions sur l'emploi ont mis en exergue les principaux défis et les opportunités. Les défis concernent le niveau technologique limité et l'industrialisation lente, la migration des cerveaux, la prise en compte insuffisante des femmes et des jeunes dans les stratégies de création d'emplois, l'inadéquation des systèmes éducatif et de formation professionnelle par rapport aux besoins du marché du travail, l'environnement des affaires insuffisamment attractif, l'esprit d'entreprise peu développé, la prépondérance du secteur informel ou encore le manque d'intégration des politiques genre dans les politiques de l'emploi. Les opportunités de création d'emplois durables ont été soulignées, notamment à travers l'économie sociale et solidaire, les PPP pour financer des projets locaux ainsi que les programmes d'accompagnement des jeunes dans la création d'entreprise.

12. Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire a analysé la situation et les caractéristiques de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord où la prévalence actuelle de la sous-alimentation varie de 3,5 % à 25,6% selon les pays et où la croissance de la demande est supérieure à la croissance de la production. Le groupe a fait un certain nombre de recommandations dont :

- Faire l'état des lieux des politiques de sécurité alimentaire ;
- Repenser les politiques agricoles, promouvoir l'investissement public et encourager la petite agriculture ;
- Améliorer le ciblage des subventions et aller vers le juste prix des produits alimentaires ;
- Promouvoir les secteurs stratégiques comme le secteur halieutique ;
- Renforcer la cohérence entre les politiques agricoles, énergétiques, de gestion des ressources en eau et commerciales ;

⁷ La publication sera prochainement disponible sur le site du Bureau Afrique du Nord de la CEA www.uneca.org

-
- Renforcer l’adaptation du secteur au changement climatique et développer les systèmes d’alerte ;
 - Engager plus de partenariats entre les pays de l’Afrique du Nord en utilisant les complémentarités qui existent ;
 - Utiliser les opportunités offertes par les programmes/ projets régionaux qui font l’objet d’un regain d’intérêt de la part des partenaires au développement.
13. Quatre tables rondes ont également été organisées sur les thèmes suivants :
- Gouvernance institutionnelle inclusive des ODD ;
 - L’intégration des ODD et la cohérence des politiques ;
 - Financement et mécanismes de budgétisation ;
 - Indicateurs et données pour le suivi des ODD.
14. A l’issue de la réunion, les recommandations globales suivantes ont été adoptées :
- Elargir et renforcer l’appropriation des ODD et de l’Agenda 2063 à tous les niveaux ;
 - Renforcer les capacités de la société civile et développer des modalités qui favorisent leur implication institutionnelle dans la mise en œuvre des ODD ;
 - Appuyer la prise en compte des ODD au niveau des secteurs stratégiques à travers la promotion d’une approche intégrée et inclusive qui prend en compte les trois piliers du développement durable et les synergies entre les ODD ;
 - Renforcer les capacités techniques et financières des systèmes statistiques nationaux et organiser, au profit des instituts nationaux de statistiques, un atelier régional de formation sur les indicateurs et leurs méthodologies de calcul ;
 - Promouvoir la collaboration entre les offices de statistiques des pays de la sous-région ;
 - Elaborer un profil régional ODD sur la base d’un ensemble convenu d’indicateurs pour la sous-région, identifier les disparités entre pays et faire des recommandations pour les réduire.
15. Elle a indiqué que si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, les inégalités socio-économiques persistent à plusieurs niveaux, qu’il s’agisse de l’exclusion des jeunes et des femmes du marché de l’emploi (33% des jeunes sont au chômage), des inégalités de genre, de la marginalisation de certains territoires ou encore des disparités dans l’accès à des services de base comme l’éducation, la santé ou la protection sociale. Elle a aussi évoqué les risques par rapport à la sécurité alimentaire, à l’aggravation du stress hydrique ou encore à la destruction de certains écosystèmes sous l’effet du changement climatique.

Quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable-2018

16. Le Forum régional africain pour le développement durable (FRADD)⁸ est une instance intergouvernementale et multipartite qui est chargée d'examiner les progrès accomplis, de partager les expériences et les enseignements et fournir des recommandations, sous forme de messages clés, pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 et le Plan d'Action d'Addis Abeba sur le financement du développement. Ces messages servent de contributions régionales collectives de l'Afrique au Forum politique de haut niveau (FPHN) qui se réunit chaque année à New York.

17. La Commission économique pour l'Afrique a organisé, du 02 au 04 mai 2018 à Dakar, la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable (FRADD), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUE, le PNUD, le FNUAP, la FAO, la CNUCED, et l'ONU-Femmes. Cette quatrième session a été présidée par le Sénégal qui a remplacé le Togo.

18. Le FRADD s'est aligné sur le thème du FPHN « La transformation vers des sociétés durables et résilientes » et le groupe d'ODD retenu pour 2018. Les sous thèmes suivants portant sur ces ODD ont été discutés dans des séances parallèles :

- Eau potable et assainissement (ODD 6)
- Energie propre à un coût abordable (ODD 7)
- Villes et communautés durables (ODD 11)
- Consommation et production durable (ODD 12)
- Vie sur terre (ODD 15)
- Renforcement des moyens de mise en œuvre et partenariat pour le développement durable (ODD17).

19. Une session spéciale a été consacrée aux examens nationaux volontaires. En 2018, 9 pays africains⁹ sur un total de 46 pays se sont portés volontaires pour présenter leur rapport national volontaire au FPHN 2018. Plusieurs pays (Togo, Sénégal, Maroc, Bénin, Cap vert, Mali...) ont présenté leur expérience et les défis rencontrés dans la préparation de ce rapport. Les principaux défis portent sur : l'élargissement de la compréhension des ODD à toutes les parties prenantes, le renforcement des capacités de suivi et de reporting, la mise en place de mécanismes de concertation multi-acteurs, la localisation des ODD et le manque de financement. Des bonnes pratiques ont aussi été soulignées comme l'institutionnalisation d'une conférence annuelle sur les ODD qui réunit l'ensemble des parties prenantes (Sénégal), le lancement par la société civile d'une étude « Leave no one behind » qui sera versée au rapport national (Sénégal) ou la production d'un rapport alternatif annexé à celui du gouvernement (Bénin), la révision et le lancement de nouvelles enquêtes pour répondre aux besoins des ODD (Maroc), modélisation des ODD en utilisant le modèle T21 (Sénégal) ou le modèle d'équilibre général (Maroc).

⁸ Le FRADD a été créé en 2015 par la Résolution 930 (XLVIII) de la huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique de la Commission économique pour l'Afrique.

⁹ Guinée, Mali, Togo, Sénégal, Egypte, Soudan, Niger, Namibie et le Cap vert.

20. Les pays africains inscrits pour présenter leur revue nationale volontaire sur les ODD ont pu auparavant échanger leurs expériences, leurs idées et leurs initiatives lors de l'atelier préparatoire régional des revues nationales volontaires, organisé par l'IDEP en mars 2018. Au cours de cette rencontre, Ils ont discuté des formats de présentation des revues nationales et proposé les bases d'une démarche à suivre d'ici le Forum politique de haut-niveau, en concertation avec le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). Les défis ont été soulignés et concernent notamment la collecte des données, le calcul des indicateurs, le renforcement des capacités des instituts nationaux de la statistique, le portage institutionnel du processus de suivi des ODD et de l'Agenda 2063, la synergie entre les départements impliqués, la connaissance et l'utilisation des outils d'intégration, etc...

21. Durant le FRADD, la CEA a présenté les principales conclusions du « rapport 2018 sur le développement durable en Afrique », une publication conjointe de la CEA, la BAD, la CUA et du PNUD. Une session a été consacrée aux progrès réalisés et aux enseignements tirés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle a mis en exergue les liens étroits qui existent entre les 2 Agendas ainsi que leurs particularités. Les deux agendas sont alignés à 85% au niveau des objectifs, 79% au niveau des cibles et 86% au niveau des indicateurs.

22. Les différents outils développés pour faciliter l'intégration des ODD dans les politiques ont été mentionnés, notamment le MAPS¹⁰ et le RIA11 (approches communes développées par le Groupe de développement des Nations Unies pour faciliter l'intégration des ODD dans les politiques publiques). Les participants francophones ont souhaité que ces outils soient traduits en français et vulgarisés au niveau des pays. L'Union Africaine et la CEA ont développé un cadre de planification et un système de suivi et de reporting communs aux deux agendas¹². Ces cadres ont pour objet de faciliter une intégration harmonisée des deux agendas dans les plans nationaux de développement et d'assurer un reporting unique. Plusieurs pays ont déjà bénéficié de l'appui de la CEA.

23. La question de la disponibilité des données pour le suivi des ODD a été débattue et les principales contraintes identifiées (Nombre important d'indicateurs à renseigner, désagrégation des données, manque de coordination entre les producteurs de statistiques, manque de ressources financières et capacités limitées). La CEA a lancé, dans plusieurs pays, une évaluation des capacités à produire les indicateurs et un programme d'amélioration des statistiques a été défini.

24. Les discussions ont mis en exergue les contraintes rencontrées par les pays dans la mise en œuvre des agendas 2063 et 2030. Parmi celles-ci on citera :

- Mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre et du suivi des ODD ;
- Processus d'implication de la société civile, du secteur privé;
- Comment promouvoir le rôle du milieu académique dans la mise en œuvre des ODD ?
- Comment prendre en compte les enjeux locaux ? Comment traduire les ODD retenus au niveau national, au niveau régional et local ?
- Disponibilité des données et renseignements des indicateurs ;
- Besoin de renforcer les capacités des acteurs locaux.

¹⁰ MAPS : Mainstreaming, Acceleration and Policy Support

¹¹ RIA : Rapid integrated Assessment

¹² Le cadre commun de suivi et reporting comprend un ensemble de 63 indicateurs dont 17 sont spécifique à l'Afrique et 7 n'ont pas de correspondance avec les ODD.

25. Les recommandations du Forum ont été faites sous forme de messages clés visant à accélérer la mise en œuvre des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063. Ces messages¹³ constituent la contribution régionale collective de l'Afrique au Forum Politique de haut niveau (9-18 juillet 2018, New York). La cinquième session du FRADD-2019 se tiendra au Maroc.

Forum politique de haut niveau (New York, 9-18 juillet 2018)

26. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) est la principale plateforme des Nations Unies pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Convoquée sous les auspices du Conseil économique et social, la réunion du FPHN-2018, s'est tenue du 9 au 18 juillet à New York, sous le thème « La transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Les ODD suivants ont été abordés en détail : 6,7,11,12, 15 et 17.

27. Le segment technique s'est concentré à travers des tables rondes sur l'examen des progrès réalisés mais aussi des défis dans la mise en œuvre des six ODD précités. Les pays ont réalisé d'importantes avancées dans le domaine des énergies renouvelables et de la lutte contre la déforestation. Cette dernière s'est ralentie et la superficie et le nombre d'aires protégées sont en augmentation à travers le monde et notamment en Afrique. Toutefois, la perte de la biodiversité demeure une question critique. S'agissant de l'ODD 11, il a été recommandé de développer des politiques de logement basées sur les droits humains et d'accorder plus d'attention aux personnes les plus vulnérables.

28. Lors du segment politique, les examens nationaux volontaires présentés par 46 pays (dont l'Égypte et le Soudan) ont été l'occasion de partager les bonnes pratiques, les défis et les enseignements tirés dans la mise en œuvre des ODD. Un résumé des principaux messages issus des rapports nationaux volontaires est disponible sur le site du FPHN¹⁴.

29. Des efforts concrets ont été faits pour intégrer les objectifs de développement durable dans les plans et stratégies nationaux de développement et identifier les cibles prioritaires. Certains pays ont mis en place des structures institutionnelles de haut niveau pour piloter et suivre les ODD. Les défis concernent la disponibilité des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées et la nécessité de moderniser et renforcer les systèmes statistiques nationaux. Un autre défi non moins important a été relevé ; il s'agit des mécanismes à mettre en place pour créer des synergies entre les ODD - compte tenu de leur caractère intégré, indissociable et universel- et renforcer la cohérence des politiques. Enfin, la question du financement reste entière, particulièrement pour les pays dont la dette est importante et dont le système fiscal n'est pas optimal. Des efforts doivent être réalisés en vue de mobiliser les ressources internes, mieux connecter les financements existants aux priorités et, lever les obstacles aux investissements privés. Une évaluation des coûts de mise en œuvre des ODD et cibles prioritaires a été engagée par certains pays.

30. La table ronde régionale a été l'occasion pour les commissions économiques régionales des Nations Unies de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle a permis de mieux comprendre les tendances régionales, les difficultés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans les différentes régions. En Afrique, les inégalités n'ont pas diminué en dépit de la croissance des économies et le continent présente toujours des niveaux élevés d'extrême pauvreté et de chômage. En outre, il reste intrinsèquement vulnérable aux changements climatiques et connaît des taux élevés de dégradation et d'épuisement des terres, des forêts et des

¹³ Le document résumant les messages clés est disponible sur le site www.uneca.org/hlpf-2018.

¹⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2018>.

ressources de la biodiversité. Plusieurs pays africains se sont dotés de stratégies sur l'économie verte mais la transition vers des modes de consommation et de production responsables reste un véritable défi. Des efforts restent à faire en matière d'inclusion et d'emploi décent.

31. A l'issue du Forum, les Etats-membres ont adopté à la quasi-unanimité (malgré l'opposition des Etats Unis et d'Israël) une déclaration ministérielle¹⁵ qui a souligné la nécessité d'accélérer les efforts et d'accroître les partenariats et les financements inclusifs au profit des ODD. Parmi les recommandations retenues, on citera le renforcement des partenariats public-privé, de la technologie, l'innovation et la collecte de données.

32. L'une des pistes proposées par le Secrétaire général de l'ONU, pour relancer le Programme 2030, est de mobiliser le pouvoir de transformation de la jeunesse. Il a ainsi procédé en septembre 2018, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, au lancement d'une nouvelle stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

33. S'agissant du financement, l'Assemblée générale de l'ONU (septembre 2018) a organisé une réunion de haut niveau sur le financement du développement durable pour examiner les progrès réalisés au niveau international et au niveau national.

34. En 2019, le FPHN se réunira sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations unies et examinera le rapport mondial quadriennal sur le développement durable. Un dialogue de haut niveau sur le financement du développement est également prévu.

11ème réunion du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB)

35. Le HLG-PCCB a été mis en place par la Commission Statistique des Nations Unies lors de sa 46ème session, en mars 2015. Il est constitué de 22 membres¹⁶, représentant les offices nationaux de statistique dont le Haut-Commissariat au Plan qui en assure la coprésidence avec l'Office central de la République de Hongrie. Ce groupe a pour principale mission d'orienter, en concertation avec les Instituts nationaux de statistiques, les initiatives de renforcement de capacités vers les besoins prioritaires à court et à long terme et, de proposer des mécanismes susceptibles de faciliter une répartition rationnelle et coordonnée des sources de financement.

36. Le Haut-Commissariat au Plan du Royaume de Maroc a organisé, conjointement avec la Division de Statistique des Nations Unies, la 11ème réunion du Groupe de Haut Niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable (HLG-PCCB), qui s'est tenue du 8 au 10 mai 2018 à Rabat.

37. Ont pris part à cette réunion les représentants des Instituts Nationaux de Statistique de 35 pays, des observateurs relevant d'agences internationales et régionales et des représentants de la Division de Statistique des Nations Unies qui a la charge d'organiser le Forum Mondial des données de l'ONU.

¹⁵ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2018>

¹⁶ Les membres du groupe sont issus de : la Commission statistique de l'Afrique (Afrique du Sud, Angola, Sénégal, Rwanda) ; de la Commission statistique de l'Asie de l'Ouest (Maroc, Iraq, Palestine) ; de la Commission statistique de l'Asie Pacifique (Kazakhstan, Mongolie, Myanmar, Sri Lanka et Vanuatu) et de la Conférence statistique des Amériques (Argentine, Costa-Rica, Equateur, Saint Vincent et les Grenadines, et Suriname) et de la Conférence des statisticiens européens (USA, Hongrie, Italie, Danemark, Suisse).

38. La réunion avait pour objectifs l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de Cape Town¹⁷ qui sert de cadre pour la planification, l'évaluation et le renforcement des capacités statistiques lié au Programme 2030, la préparation de la 2^{ème} édition du Forum Mondial des Nations Unies sur les données¹⁸, prévue à Dubaï en octobre 2018 et l'étude des mécanismes de financement pour l'appui à la mise en œuvre du cadre de mesure des ODD.

39. Les principaux résultats de la réunion portent sur les points ci-après :

- Examen du cadre de financement et mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les données : il a été demandé au secrétariat de faire le suivi avec les pays donateurs dont le Royaume Uni est le chef de file, sur la mobilisation des ressources financières ; d'explorer les possibilités d'organiser un évènement parallèle avec les pays donateurs au Forum Politique de Haut Niveau, d'explorer la faisabilité d'une réunion anticipée avec le groupe des pays donateurs et faire le suivi de la représentation du Groupe de Haut Niveau et du secrétariat au sein de l'équipe spéciale dédiée au financement. Les experts ont aussi proposé que le document d'évaluation de PARIS21 soit intégré au cadre de financement après le Forum de Dubaï (2018).
- Le deuxième Forum mondial sur les données (Forum de Dubaï) : Les experts ont travaillé sur la préparation du document final du Groupe de Haut Niveau qui sera présenté à ce forum et une équipe¹⁹ a été mise en place pour sa finalisation. Le document final devrait être disponible au plus tard le 12 octobre 2018 avant le début du Forum prévu à partir du 24 octobre 2018.
- Les mécanismes de partenariat : Les experts ont convenu que les partenaires peuvent être invités selon les thématiques à l'ordre du jour des réunions et leurs domaines de compétences. Il a été demandé d'inclure PARIS21 en tant que partenaire permanent au groupe HLG-PCBB.
- Organisation du 2^{ème} Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF) : les experts ont demandé au Secrétariat de faire le suivi de l'organisation avec le pays hôte. Ainsi, un calendrier a été élaboré pour permettre au Secrétariat de travailler avec le pays hôte et le Groupe de Haut Niveau (GHN) sur l'ordre du jour et le programme provisoires.
- L'organisation du 3^{ème} Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2020 : les experts ont instruit le Secrétariat de répondre à la demande du Rwanda d'accueillir la réunion en 2020 ; fournir la situation complète de toutes les soumissions reçues et faire une présélection de 2 ou 3 pays. La décision concernant l'hôte du 3^{ème} Forum sera publiée le 24 octobre 2018, lors du forum à Dubaï.

40. A la fin de la réunion, les experts ont discuté de la prochaine réunion du HLG-PCCB et des activités à venir : Il a été décidé l'organisation de deux réunions du HLG-PCCB en 2019. Une au printemps et la seconde à l'automne. Le Vanuatu a demandé

¹⁷ Le Plan d'action mondial pour les données relatives au programme de développement durable a été approuvé par la Commission de Statistique de l'ONU à sa 48ème session de mars 2017 et par l'AG-NU en septembre 2017.

¹⁸ Le Forum mondial sur les données est une plate-forme qui vise à intensifier la coopération entre les offices nationaux de statistiques, les gestionnaires de l'information et des technologies géo spatiales, les scientifiques, les représentants du gouvernement, les Organisations intergouvernementales et la société civile. Le Premier Forum mondial sur les données des Nations Unies, s'est réuni du 15 au 18 janvier 2017, à Cape Town, en Afrique du Sud.

¹⁹ L'équipe est composée de : l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Costa Rica, le Danemark, l'Équateur, le Myanmar, la Palestine et la Suisse.

d'accueillir l'une des réunions. Il a été aussi proposé une rotation des membres du HLG-PCCB pour les deux réunions en 2019. Les nouveaux membres seront intégrés au travail du groupe. Le Secrétariat est chargé d'explorer les options de financement pour la participation des pays membres aux réunions.

III- Mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat : Principales décisions de la COP 23 (2017) et enjeux de la COP 24 (2018)

41. L'Accord de Paris (AP) est entré en vigueur le 04 novembre 2016. Il a été ratifié par 168 pays (fin 2017) dont les 28 Etats membres de l'Union européenne qui représentent plus de 80% des émissions mondiales. La Russie (7% des émissions mondiales) n'a pas ratifié l'AP et les Etats Unis ont pris la décision de se retirer en juin 2017. L'accord prendra effet en 2020, quand s'achèvera le « protocole de Kyoto²⁰ ».

42. Dans son rapport 2017 sur l'action climatique mondiale, le PNUE avait souligné que les engagements de réduction d'émissions à l'horizon 2025 ou 2030 (contributions nationales), présentés volontairement par les Etats à la COP21, devraient faire monter la température mondiale de plus de 3°C d'ici 2100 alors que l'objectif de l'AP est de limiter cette température en dessous de 2°C, voire 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Le rapport recommande un renforcement de l'action avant 2020, en encourageant les gouvernements, les territoires, les villes, les entreprises et la société civile à modifier leurs comportements et à prendre dès à présent des mesures rapides et multidimensionnelles. Dans le cas contraire, le risque serait d'augmenter le coût d'une transition globale ultérieure vers une économie à faible taux d'émissions.

43. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a confirmé que 2015, 2016 et 2017 ont été les années les plus chaudes que la planète ait jamais connues. La concentration de dioxyde de carbone continue d'augmenter, ce qui aggrave les risques de vagues de chaleur, d'inondations, de sécheresses et de feux de forêts, avec des conséquences graves pour les groupes socialement vulnérables et marginalisés.

44. Le dernier rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement global de 1,5°C confirme que les politiques climatiques mises en œuvre depuis 2015 ne permettent pas de stabiliser le réchauffement à 1,5°C. Il souligne que les impacts d'un réchauffement de 1,5°C affecteront plus particulièrement les populations vulnérables, les agricultures, les villes du littoral et les petits Etats insulaires en développement.

45. La lutte contre le changement climatique est intimement liée aux objectifs de développement durable. Si les effets du changement climatique ne sont pas maîtrisés, la capacité des pays à réaliser les objectifs fixés à l'horizon 2030 pourrait bien être affaiblie. Le Secrétaire Général de l'ONU convoquera en septembre 2019 un sommet sur le climat pour fortifier les ambitions autour de l'Accord de Paris.

²⁰ Le Protocole de Kyoto n'a jamais été ratifié par les États-Unis, la Chine ou l'Inde.

Principales décisions de la COP23 (6-17 novembre 2017, Bonn)

46. La COP 23 s'est déroulée à Bonn sous la présidence des Iles Fidji. Elle a permis d'amorcer le processus d'élaboration d'un manuel de règles et procédures techniques pour l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

47. Le manuel qui devrait être finalisé lors de la prochaine COP24 vise à définir les règles pour rendre les contributions nationales transparentes et lisibles avec, en particulier, la définition d'un mécanisme de contrôle et d'un calendrier de révision des contributions, idéalement tous les cinq ans. L'accord de Paris prévoit un premier bilan global en 2023 et la création d'un comité de contrôle.

48. Les principaux résultats de la COP23 ont concerné :

- La décision d'organiser en 2018 un dialogue de facilitation (Talanoa dialogue) entre les parties à la Convention des Nations Unies sur le climat, pour analyser les progrès collectifs réalisés en matière de réduction des émissions carbone et faciliter la préparation du prochain cycle de révision à la hausse des contributions nationales déterminées, prévu à partir de 2020 ;
- La confirmation que le Fonds d'adaptation servira l'Accord de Paris ;
- L'adoption d'un plan d'action sur le genre ;
- La mise en place d'un groupe de travail (formé pour 3 ans) sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique ;
- La mise en place d'une plateforme sur les savoirs et connaissances des peuples autochtones ;
- Le lancement de l'initiative "Powering past coal", une coalition s'engageant à arrêter toute production d'électricité à partir du charbon d'ici à 2030.

Les enjeux de la COP24 (04 au 13 décembre 2018, Katowice-Pologne)

- Finaliser et adopter les lignes directrices du manuel de mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- Tenir le « dialogue de Talanoa » visant à dresser un bilan collectif des émissions carbone et engager l'ensemble des pays à réviser à la hausse leurs engagements de réduction des émissions carbone avant 2020 ;
- Examiner le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'une augmentation de la température de 1,5°C
- Promouvoir le financement climat :
 - Une définition du financement climat devrait être adoptée pour faciliter le suivi des financements octroyés par les pays développés aux pays en développement, conformément à l'engagement d'allouer 100 milliards de dollars annuels additionnels d'ici 2020 ;
 - Une augmentation des financements pour l'adaptation.
- Organiser un dialogue d'experts sur la question des pertes et préjudices.

IV- Le Pacte mondial sur les migrations

49. Les Etats membres des Nations Unies, en adoptant, en septembre 2016, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, se sont engagés à élaborer et à adopter un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce pacte permettra de renforcer la coordination sur les questions multidimensionnelles de la migration internationale et servira de cadre global de coopération internationale dans le domaine de la migration et de la mobilité humaine et sur tous les aspects des migrations internationales.

50. Le Pacte mondial, qui énonce une série de principes, d'engagements et d'accords entre les États Membres sur les questions de la migration internationale, s'insère dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et se donne comme ambition de répondre directement à la cible 10.7 de l'Agenda 2030, dans laquelle les Etats membres s'engagent à coopérer au niveau international pour faciliter une migration et une mobilité sûres, ordonnées, régulières et responsables des populations.

Le processus mondial de consultation

- **Phase I -Les consultations internationales (avril à novembre 2017)**

51. Le processus préparatoire à l'adoption du Pacte mondial pour une migration sûre et ordonnée a été lancé en avril 2017. De nombreuses consultations thématiques, nationales et régionales ont été organisées pour recueillir les points de vue, les bonnes pratiques et des propositions novatrices visant à faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière.

- **Phase II -La réunion Internationale du Mexique pour la préparation de la Conférence internationale pour l'adoption du pacte mondial (Décembre 2017)**

52. Le Mexique a accueilli du 4 au 6 décembre 2017 la réunion préparatoire de la Conférence internationale pour l'adoption du pacte mondial. Ont participé à cette réunion, plus de 400 délégués représentant 136 pays et organisations internationales. Cette réunion a permis de faire le bilan du processus de développement du Pacte Mondial et d'examiner toutes les informations, données et recommandations collectées durant les consultations thématiques, sous régionales et régionales afin de dégager conjointement une vision du Pacte mondial pour les migrations.

- **Phase III -Les négociations intergouvernementales sur le Pacte mondial pour les migrations (février à juillet 2018)**

53. Sur la base des résultats de la réunion du Mexique et du rapport du Secrétaire général des Nations Unies contenant des recommandations concrètes pour le Pacte mondial, des négociations intergouvernementales²¹ ont été organisées, au siège des Nations Unies, de février à juillet 2018. Elles ont abouti à la publication du projet final du Pacte mondial qui sera discuté et adopté lors de la conférence intergouvernementale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra à Marrakech (Royaume du Maroc), les 10 et 11 décembre 2018.

54. La CEA et la Commission de l'Union Africaine (CUA) ont fourni un appui technique au Groupe africain participant à ces discussions. Par ailleurs la CEA, l'OIM et la CUA ont organisé conjointement à Addis-Abeba, le 22 juin 2018, une réunion consultative régionale à laquelle ont participé les co-facilitateurs et les représentants des ambassades africaines basés à Addis-Abeba ainsi que les représentants des communautés économiques régionales, basées à Addis-Abeba, membres du Groupe de haut niveau.

²¹ Les deux co-facilitateurs du processus mondial sont les ambassadeurs et les représentants permanents du Mexique et de la Suisse auprès des Nations Unies.

55. La réunion consultative régionale s'est déroulée en plénière et avait comme objectifs de :

- Fournir aux co-facilitateurs l'occasion d'informer les ambassadeurs et les représentants des ambassades d'Afrique, des résultats des négociations intergouvernementales en cours sur le Pacte mondial pour les migrations ;
- Permettre aux co-facilitateurs du Pacte mondial et aux ambassadeurs africains d'échanger des informations sur les perspectives et les réalités de la migration en Afrique ;
- Fournir un forum aux participants pour discuter et proposer des contributions dans les domaines pertinents du Pacte mondial.

56. Les États membres africains ont obtenu des éclaircissements sur le processus de mise en œuvre et d'examen du Pacte mondial et sur les mécanismes de financement.

Le processus de consultation africain

• *La création du Panel de haut-niveau sur les migrations pour l'Afrique*

57. Le Panel de haut niveau sur les migrations pour l'Afrique a été créé en avril 2016, lors de la conférence conjointe des ministres des Finances et de la Planification Economique de l'Union Africaine et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Le Panel, composé de 15 membres éminents²² et présidé par Mme Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, fournit des orientations générales et un soutien aux dialogues politiques sur les migrations internationales en Afrique.

58. Les principaux objectifs du Panel sont de permettre à l'Afrique d'exploiter la question des migrations pour promouvoir le développement du continent, dans le contexte de la coopération internationale et déterminer une position commune par rapport aux enjeux de la migration et de la mobilité humaine sur le continent.

59. La dernière réunion du panel de haut niveau qui s'est tenue au siège de l'Organisation Mondiale de la Migration à Genève, les 28 et 29 mai 2018, a adopté les principales recommandations suivantes :

- Le rapport du panel devrait se concentrer sur les aspects économiques de la migration. La collecte des données doit être développée pour pallier au manque de données détaillées et désagrégées nécessaires pour entreprendre une analyse coûts / bénéfices économique sur la migration africaine ;
- Le rapport du panel devrait inclure des messages clés sur les droits humains des migrants (y compris l'accès aux documents d'identité, les droits à la nationalité, etc.) ;
- La société civile en Afrique devrait être consultée pour fournir des contributions au rapport du panel ;
- Le Panel devrait se concentrer sur le plaidoyer et l'analyse des politiques et programmes (économique, social, écologique) pour mieux comprendre les raisons qui poussent les Africains à quitter leurs pays d'origine ;
- Le Panel devrait concentrer ses actions sur l'opérationnalisation des recommandations issues du Pacte Mondial.

²² Les membres sont des représentants des pays membres du Nord et du Sud des organisations telles que la CEA, l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement, etc....

60. Le Panel de Haut niveau se réunira de nouveau en octobre 2018 pour évaluer les progrès réalisés dans la production du rapport dont les principaux résultats seront présentés et discutés lors de la session parallèle que le panel compte organiser en marge du lancement du Pacte Mondial pour la Migration.

La contribution et l'appui de la CEA aux travaux du Panel de haut niveau sur les migrations pour l'Afrique

61. Le Panel est soutenu par un comité technique présidé par la Commission économique pour l'Afrique. Sa fonction principale est de fournir des conseils et un soutien aux membres du Panel sur les questions relatives à leurs fonctions essentielles. Le comité technique est responsable de la mise en œuvre des décisions politiques du programme du panel et de la coordination des efforts de mise en œuvre de ses plans.

62. La CEA, en collaboration avec la Présidence du panel, assure le secrétariat technique et aide le panel de haut niveau à mener de multiples consultations aux niveaux national, continental et mondial, en interaction avec un large éventail de parties prenantes, y compris des membres de la société civile africaine, des groupes de la diaspora, des organisations de migrants, du secteur privé, des États membres africains et autres partenaires de développement.

• *Réunion consultative régionale africaine sur le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière pour Addis*

63. Dans le cadre des consultations régionales pour l'élaboration du Pacte mondial pour les migrations, la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a organisé la Réunion consultative régionale africaine sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Addis-Abeba (Éthiopie) les 26 et 27 octobre 2017. Préalablement la CEA a organisé des consultations pour chacune des cinq sous-régions du continent, auxquelles ont participé des États membres et des parties prenantes, et auxquelles des experts ont contribué dans le but de lancer le processus continental. La consultation sous régionale pour l'Afrique du Nord s'est tenue les 24 et 25 octobre 2017, à Addis Abeba, en Ethiopie, en marge de la réunion africaine.

64. Les recommandations les plus importantes issues de cette dernière consultation pour les pays d'Afrique du Nord peuvent être résumées comme suit :

- Harmoniser les politiques migratoires intrarégionales et intra-africaines et veiller à ce qu'elles ne soient pas motivées par des intérêts extérieurs ;
- Renforcer la coopération mondiale sur les routes migratoires, y compris les pays d'origine, de transit et de destination, en exploitant les avantages de la migration et l'intégration de la migration dans le programme de développement et les ODD ;
- Renforcer la coopération mondiale en Afrique et au-delà à travers l'harmonisation des politiques de migration dans la sous-région et l'intégration de la migration dans la planification du développement et le renforcement des institutions nationales de migration.

65. La réunion consultative régionale africaine qui a vu également la participation des représentants des États membres, des organisations internationales et régionales, des universités et des organisations de la société civile du continent, avait comme principaux objectifs :

- L'examen des résultats des rencontres sous-régionales et l'identification des défis et des priorités spécifiques au continent en matière de migration ;
- La formulation d'engagements et de recommandations réalisables ;
- L'identification des moyens de mises en œuvre et des mécanismes de suivi aux niveaux national, sous-régional et régional.

66. Les principales recommandations de la réunion consultative régionale sont résumées comme suit et organisées autour des six grands sujets retenus pour le Pacte mondial :

1. Droits de l'homme de tous les migrants : Les États membres sont encouragés à signer, ratifier et mettre en œuvre les nombreuses conventions, traités, déclarations et principes sur les droits de l'homme des migrants, tels que le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes et le projet de passeport africain.
2. Facteurs de la migration : Les États membres sont encouragés à s'attaquer aux causes profondes de la migration et s'assurer que les populations jouissent de véritables droits de mobilité.
3. Coopération internationale et gouvernance de la migration : Les États membres sont encouragés à établir des relations régionales et à adapter leurs politiques de migration pour faciliter la mobilité et les migrations entre les États membres (au sein et entre les unions régionales) et à protéger les droits des migrants.
4. Contributions des migrants et des diasporas : Les pays ont convenu que la migration régulière impacte positivement le développement des pays en favorisant la circulation des connaissances et des idées, en encourageant le commerce et l'investissement. La contribution des migrants et des diasporas à la croissance économique et au développement des pays d'origine et de destination devrait donc être bien étudiée et reconnue.
5. Le trafic de migrants, la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage : Les pays se sont mis d'accord que la contrebande et le trafic de personnes sont avant tout les résultats d'un manque de possibilités de migration légale et protégée. Des mesures efficaces doivent être mise en place pour prévenir cette situation, en analysant notamment ses causes profondes.
6. Migration irrégulière et voies régulières : Les États membres sont encouragés à créer plus de voies légales pour la migration afin de décourager la migration illégale et l'exploitation des migrants africains à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. Ceci inclut la mise en place de mesures qui assurent la migration sûre, ordonnée et régulière de la main-d'œuvre tout en protégeant les droits de l'homme et du travail de tous les migrants.

67. Les participants ont par ailleurs souligné l'alignement et la complémentarité du pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière avec le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes et le Cadre de politique migratoire de l'Union Africaine. Les participants ont également convenu qu'il fallait adopter une approche globale pour tenir compte de la nature multidimensionnelle de la migration et que l'amélioration des données et des connaissances devrait être au cœur du pacte mondial.

V- Onzième Conférence ministérielle de l'OMC

68. Le commerce fait partie intégrante de l'Agenda 2030. La cible 17.10 (moyen de mise en œuvre) vise à « Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Le commerce et les travaux de l'OMC sont des éléments moteurs d'une croissance et d'un développement durable et inclusif, créateur d'emplois.

69. La onzième Conférence ministérielle (CM11) de l'OMC²³ s'est tenue du 10 au 13 décembre 2017 à Buenos Aires (Argentine). Elle a été présidée par la Ministre argentine Susana Malcorra. Elle s'est déroulée dans un contexte de « réserve » vis-à-vis de la globalisation et d'enlisement du programme de Doha, marqué par le protectionnisme de certaines puissances mondiales et la multiplication des accords commerciaux méga-régionaux qui peuvent affecter le système de négociation commerciale multilatérale.

70. Organisées tous les deux ans, les Conférences ministérielles constituent des moments clefs de la vie de l'OMC. Au cours de ces Conférences, les Etats membres essaient de s'entendre sur la révision de règles encadrant le commerce international. Les deux dernières Conférences ministérielles, organisées à Bali en 2013 puis à Nairobi en 2015, ont notamment abouti à la conclusion d'un Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE), entré en vigueur le 22 février 2017, et d'un accord relatif à la suppression des subventions aux exportations agricoles.

71. La CM11 s'est ouverte par la signature d'une déclaration présidentielle²⁴ visant à renforcer les fondements de l'OMC pour qu'elle soit en mesure de jouer pleinement son rôle et de renforcer l'efficacité du système commercial multilatéral, y compris son mécanisme de règlement des différends.

72. Dans leurs interventions en séance plénière, les Ministres ont reconnu le rôle important de l'OMC dans les efforts pour promouvoir la croissance économique, l'emploi et le développement, et ont réaffirmé les principes et objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech. Ils ont aussi reconnu que le système n'était pas parfait et qu'il était indispensable de renforcer l'engagement pris en vue de l'améliorer.

73. La Conférence s'est conclue par plusieurs décisions ministérielles portant notamment sur l'intégration des pays membres en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial international, l'établissement d'un groupe de travail en vue de l'accession du Soudan du Sud, l'adoption d'un programme de travail sur les petites économies pour faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral, d'un programme de travail sur le commerce électronique (question nouvelle) et d'une décision sur les subventions à la pêche dont l'objectif est de conclure, d'ici la prochaine réunion ministérielle, un accord global pour l'interdiction de certaines subventions contribuant à la surcapacité et à la surpêche.

74. La Conférence a également convenu de poursuivre les travaux relatifs à l'agriculture (accès aux marchés et concurrence à l'exportation, les soutiens internes et la détention de

²³ La Conférence ministérielle, à laquelle participent des Ministres chargés du commerce et d'autres hauts fonctionnaires des 164 membres de l'Organisation, est l'organe de décision suprême de l'OMC.

²⁴ La déclaration a été signée par le Président argentin, M. Macri, le Président brésilien, M. Temer, le Président paraguayen, M. Cartes et le Président uruguayen, M. Vázquez, ainsi que par des représentants de la Colombie, du Guyana, du Mexique, du Pérou et du Suriname.

stocks publics), à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, au commerce des services, à la facilitation de l'investissement (question nouvelle) et les ADPIC

75. De nombreuses activités parallèles ont été organisées dont une conférence parlementaire, un forum des entreprises et un symposium sur le commerce et le développement. Ces activités ont permis d'élargir la portée de la Conférence ministérielle aux entreprises, à la société civile et aux milieux universitaires.

76. Parmi les autres événements marquants de la Conférence, il faut citer la publication de la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce ainsi que, le lancement de l'Initiative "Enabling E-commerce".

VI- La Zone de libre échange continentale africaine

77. Les accords commerciaux régionaux sont un élément essentiel des relations commerciales internationales. Lors de la 18^{ème} Session Extraordinaire du Sommet de l'Union Africaine qui s'est tenue à Kigali le 21 mars 2018, 44 pays africains ont signé l'accord établissant la Zone de libre échange continentale (ZLECA), tandis que 50 pays au total ont signé la déclaration de Kigali, affirmant leur engagement à mettre en œuvre cet accord qui vise à multiplier par deux le commerce intra-africain en supprimant les barrières non tarifaires et tarifaires sur les biens et services. En outre, 27 pays ont également signé le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes, qui complète la ZLECA en prévoyant pour les ressortissants des pays signataires la suppression des visas, le droit de résidence, le droit de faire des affaires et de créer des établissements professionnels.

78. Lors de son allocution, le Président du Rwanda Paul Kagame, qui préside l'Union Africaine, a déclaré que « la ZLECA était l'aboutissement d'une vision énoncée il y a près de 40 ans dans le Plan d'action de Lagos, adopté en 1980 », d'un marché unique à l'échelle continentale. Il a également reconnu le rôle prépondérant des communautés économiques régionales dans la promotion de l'intégration africaine.

79. De son côté, Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, a remercié la CEA pour son soutien au cours des deux années de négociations. Il a ajouté : « Le géant qu'est l'Afrique ne peut pas se réveiller si le continent est divisé. Il faut hâter le pas, car la compétition internationale ne laisse aucune place aux faibles ». Il a appelé les États membres à signer également le Protocole sur la libre circulation des personnes, qui devrait conduire à la création d'un passeport africain.

80. La Secrétaire exécutive de la CEA, Mme Vera Songwe, a également exhorté les États membres à ratifier rapidement la ZLECA, rappelant que l'accord n'entrerait en vigueur qu'une fois ratifié par 22 pays. Elle a ajouté que la signature de la ZLECA marquait seulement la fin de la première phase des négociations, insistant sur la nécessité d'une mise en œuvre efficace. L'indice pays des entreprises de la ZLECA²⁵, lancé par la CEA lors du Sommet, sera l'un des outils de suivi de la mise en œuvre de la ZLECA. Il évaluera les pays dans quatre domaines : la mise en œuvre de la ZLECA ; la facilité à faire du commerce ; le commerce pour le développement ; les ODD et l'Agenda 2063 et enfin l'impact de la ZLECA.

²⁵ L'indice sera basé sur des enquêtes périodiques du secteur privé, qu'il s'agisse de commerçants transfrontaliers informels ou de grandes entreprises. Ces enquêtes seront complétées par une analyse des données publiques, y compris les barèmes tarifaires et les volumes d'échanges.

81. La CEA estime que la ZLECA a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 52,3% en éliminant les barrières tarifaires et de multiplier par deux le volume des échanges si les barrières non tarifaires sont également levées (CEA, ARIA 201726).

82. Le succès de la future zone de libre-échange continentale africaine repose sur l'augmentation de la production sur le continent, afin d'exploiter les opportunités énormes offertes par le marché africain, qui devrait atteindre 3,6 milliards de dollars d'ici 2025. Par ailleurs, la ZLECA permettra d'accroître le commerce des produits manufacturiers (les économies africaines dépendent trop des exportations de matières premières). Le commerce intra-africain des produits manufacturés a déjà atteint 60% pour la SADC. En effet, la ZLECA aidera les entreprises africaines à réaliser des économies d'échelle et à créer des chaînes d'approvisionnement qui permettront au continent de réduire ses factures d'importation, en particulier pour les intrants industriels.

83. La Zone de libre-échange continentale africaine devrait créer un marché unique entre les 55 pays africains. Avec une population de 1,2 milliard d'habitants, qui atteindra 2,5 milliards d'ici 2050, soit 26% de la population mondiale en âge de travailler, la ZLECA sera le plus important accord de libre-échange au monde. Parmi les principaux bénéficiaires de la ZLECA figureront les petites et moyennes entreprises, qui représentent 80% des entreprises de la région ; les femmes, qui constituent 70% des commerçants transfrontaliers informels ; et les jeunes, qui devraient profiter des nouvelles opportunités d'emplois.

Conclusion générale : messages clés pour accélérer la réalisation des ODD

84. Les progrès dans la réalisation des ODD sont trop lents et inégaux. Le rythme des réformes n'est pas assez soutenu par rapport aux multiples enjeux interdépendants des ODD et l'implication d'acteurs clés (collectivités locales, secteur privé, milieu académique et société civile) demeure largement insuffisante. Dans le domaine climatique, les principaux enjeux sont liés à la définition des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, la révision à la hausse des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement du financement de l'action climatique, particulièrement des politiques d'adaptation. En matière de commerce intra-africain et d'intégration, la zone de libre échange continentale attend encore d'être ratifiée par la plupart des pays signataires de l'Accord et notamment les pays de l'Afrique du Nord. Pour entrer en vigueur, la ZLECA devrait être ratifiée par 22 pays.

85. Ci-dessous quelques axes sur lesquels les efforts devraient se concentrer en vue d'accélérer la réalisation des ODD :

- Le renforcement de la connaissance et de l'appropriation des ODD par les citoyens, les acteurs clés et les institutions ;
- L'identification des cibles nationales prioritaires des ODD et leur intégration dans les politiques publiques, sectorielles et locales ;
- Le renforcement et l'adaptation des systèmes de gouvernance ;
- L'amélioration de la cohérence des politiques à travers une analyse et une prise en compte des interactions entre les politiques sectorielles ;
- La diversification des options de financement et l'adoption de mécanismes et instruments innovants, pour mobiliser les ressources financières internes et externes ;

²⁶ État de l'intégration régionale en Afrique VIII.

- L'optimisation de l'utilisation des ressources financières disponibles à travers une priorisation des investissements et l'élaboration d'une démarche stratégique et intégrée en matière de planification et de financement ;
- L'amélioration des capacités statistiques ;
- Le renforcement des partenariats avec les entreprises pour développer des technologies favorisant l'atteinte des ODD.

Evènements importants en 2019

- Sommet des Nations Unies sur le climat, sous l'égide du Secrétaire Général de l'ONU, en vue de renforcer les ambitions autour de l'Accord de Paris (septembre 2019) ;
- Deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (Argentine, mars 2019) ;
- Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (septembre 2019)
- Conférence internationale pour les énergies renouvelables (CIER) organisée par REN21²⁷ (Séoul, 2019).

²⁷ REN21 est une association à but non lucratif affiliée au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Elle publie chaque année un rapport sur la situation des énergies renouvelables dans le monde.